

## LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2009

**Etaient présents** : MM ou Mmes, IBRES. CLAMENS. ABADIE. BAROU. MOLLIN. SERIEYS. AJAS. BONNIEU. DOUMENC. DUPONT. ESCUDIER. ETERNOT. FENIE. GAURE. GUERRIN. HUMBERT. LACASSAGNE. LE LAMER. LUBIN. ROUSSEL.

**Etaient absents ou excusés** : Mme VIOLA.

**Représentés** : M. SOZZA par Mme ROUSSEL – Mme AGUILAR par M. IBRES.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.

Les questions suivantes ont été traitées :

### **1/ STRUCTURE MULTI-ACCUEIL – DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Municipale le projet d'aménagement d'une structure multi-accueil petite enfance au Bourg de Bressols. Il indique que le projet, d'une capacité de 20 places, peut faire l'objet de subventions de l'Etat au titre de la D.G.E., du Conseil Général, et de la CAF.

**Approuve** les dispositions du dossier de demandes de subventions présenté par Monsieur le Maire, dont l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 660.500 euros HT dans sa globalité (deux tranches).

**Sollicite** de l'Etat au titre de la D.G.E., du Conseil Général, et de la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn et Garonne les subventions les plus élevées possible pour aider au financement de cette dépense.

### **2/ APPROBATION DE LA 2EME MODIFICATION DU P.L.U. :**

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de 2ème modification du plan local d'urbanisme supprimant l'emplacement réservé n° 12.

### **3/ ACTIONS SOCIALES ENVERS LES AGENTS :**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu d'appliquer des actions sociales envers les agents territoriaux conformément à la loi du 19 février 2007 et propose d'attribuer à chaque agent en décembre, la somme de 150 euros par an selon les modalités suivantes :

- 6 mois de traitements ou salaires sur l'année, **ET**
- présence de l'agent au 30 septembre de l'année.

### **4/ LOCATION DE LOGEMENT :**

L'appartement désaffecté de l'école maternelle est loué à Monsieur DELPECH Philippe, Adjoint

Technique de 2<sup>e</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009 pour un loyer mensuel de 230 euros.

#### **5/ P.L.U. de MONTAUBAN – Avis du Conseil :**

L'Assemblée émet un avis favorable sans opposition au projet arrêté de révision du P.L.U. de la Commune de Montauban.

#### **6/ DECISIONS MODIFICATIVES :**

Le Conseil Municipal, constatant que les crédits prévus à certains chapitres du budget communal 2009 étaient insuffisants, accepte l'ensemble des transferts de crédits proposés par le Maire.

#### **7/ INDEMNISATION DE SINISTRE :**

A la suite d'un accident de circulation sur le parking de la salle polyvalente, les dégâts sont indemnisés par l'auteur des faits pour un montant de 414,03 euros.

#### **8/ DECLASSEMENT DE VOIRIES :**

L'Assemblée, à la demande des propriétaires, décide le déclassement du domaine privé et le reclassement dans le domaine public, des voiries des lotissements Chiotasso et Laplane.

#### **9/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :**

Le Conseil Municipal attribue au Vélo Club Bressolais une subvention exceptionnelle de 1.500 euros pour la création de cette nouvelle association sur la Commune.

#### **10/ QUESTIONS DIVERSES :**

Le Maire informe le Conseil Municipal des fuseaux de la future ligne LGV retenus par Réseau Ferré de France et renseigne sur les démarches entreprises par la Commune auprès des administrations concernées, à savoir la Préfecture, Réseau Ferré de France et les communes limitrophes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Vu par Nous, Maire de Bressols, pour être publié conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Bressols, le 15 décembre 2009

Le Maire,